

Conversion de dettes tunisiennes : le CADTM International dénonce le cadeau empoisonné de la France et de la Belgique

samedi 10 décembre 2016, par [CADTM](#) (Date de rédaction antérieure : 9 septembre 2016).

Le Premier ministre français a annoncé, lors de la conférence internationale sur l'investissement à Tunis les 29 et 30 novembre 2016, la décision de son gouvernement de convertir une partie de la dette de la Tunisie en investissements ; soit 1 milliard d'euros d'ici 2020, à raison de 250 millions d'euros par an.

Quelques jours plus tard, le Premier ministre belge lui emboîtait le pas en annonçant une mesure similaire portant sur 3 millions d'euros de dettes tunisiennes.

Au moment où la Tunisie :

- peine à remettre son économie sur les rails alimentant ainsi la colère sociale et menaçant la fragile stabilité du pays ;
 - fait face à la plus grave crise de son histoire de ses finances publiques ;
 - connaît une crise aiguë de la dette avec notamment un premier défaut de paiement sur un prêt qatari d'un demi-milliard de dollars,
- ces conversions présentées à tort comme un geste de solidarité vont accentuer la dépendance de la Tunisie et sa soumission aux créanciers et à leurs multinationales.

En position de force devant un gouvernement tunisien qui a perdu sa souveraineté, ce sont les créanciers français et belge qui décideront des projets d'investissement au bénéfice de leurs entreprises.

A travers ce mécanisme de conversion, la France et la Belgique veulent également « blanchir » les dettes odieuses contractées par le régime de Ben Ali qui a été soutenu par les créanciers internationaux dont la France et la Belgique.

Or, il appartient au peuple tunisien de faire la lumière sur les différentes responsabilités dans l'endettement de la Tunisie et d'identifier toutes les dettes qui ont été contractées contre son intérêt et qui doivent donc être purement et simplement annulées sans condition, sur la base du droit international.

C'est le sens de la proposition de loi déposée le 14 juin 2016 au Parlement tunisien qui prévoit la mise en place d'une commission d'audit de la dette publique tunisienne.

C'est pourquoi le réseau international CADTM :

- . Dénonce les conversions de dettes annoncées par la France et la Belgique ;
- . Soutient la création d'une commission d'audit de la dette tunisienne pour identifier puis annuler sans conditions les dettes odieuses, illégales, illégitimes et insoutenables de la Tunisie, tel que le prévoit la proposition de la loi tunisienne ;
- . Exige la mise en œuvre des engagements du Parlement européen et belge qui ont qualifié la dette

tunisienne d' « odieuse » et demandent la suspension immédiate du paiement de la dette tunisienne, le temps que l'audit soit réalisé.

Foulant au pied ces engagements, les créanciers ont fait exploser la dette tunisienne depuis la chute de Ben Ali. La dette publique externe tunisienne est en effet passée de 11 milliards de dollars en 2010 à 25 milliards de dollars en 2016. Elle atteindra 30,7 milliards de dollar en 2017 selon les prévisions du FMI.

Ces dettes ont servi principalement à rembourser les dettes odieuses de la période de Ben Ali ;

. Rappelle que la Tunisie est en réalité la véritable créancière. A titre d'exemple, entre 1994 et 2012, la France a prêté à la Tunisie 6 182,4 millions de dinars (MD), environ 2.5 milliards d'euros mais dans le même temps, la Tunisie a remboursé 6 435,4 MD, soit 2.6 milliards d'euros à la France ! Rappelons également que le régime français a colonisé la Tunisie durant 75 ans. Période tout au long de laquelle l'Etat et les capitalistes français ont tiré de gros profits, notamment par la mainmise coloniale sur l'ensemble des terres agricoles, l'exploitation des matières premières minérales, surtout le phosphate, et l'exploitation de tout un peuple ! La Tunisie n'a jamais reçu un seul centime en réparation de ce pillage ;

. Soutient la lutte du peuple tunisien contre les politiques néolibérales imposées par les Institutions internationales telles que le FMI qui dicte ses mesures jusque dans le projet de loi de finances 2017 en cours de discussion au Parlement tunisien.

Fort heureusement, le mouvement social tunisien ne se laisse pas faire en se mobilisant contre ces politiques qui détruisent leurs droits.

Contacts :

- Fathi Chamkhi (député et membre de RAID-ATTAC-CADTM Tunisie) : 00216 55 52 23 78
- Omar Aziki (Secrétaire général d'ATTAC-CADTM Maroc - Secrétariat international du réseau CADTM) : 00212 66 11 73 039
- Renaud Vivien (co-secrétaire général du CADTM Belgique - Secrétariat international du réseau CADTM) : 0032 497 04 79 99

P.-S.

<http://www.cadtm.org/Conversion-de-dettes-tunisiennes>

De nombreux documents sur la Tunisie sont disponibles sur le site ESSF, et notamment aux adresses suivantes :

<http://www.europe-solidaire.org/spip.php?rubrique130>

A gauche <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?rubrique1029>

Syndicalisme <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?rubrique1337>

Femmes <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?rubrique985>

Histoire <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?rubrique1027>

Economie <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?rubrique1026>

Islamisme <http://www.europe-solidaire.org/spip.php?rubrique1088>